



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Inquiétude des professionnels du secteur de la prestation de santé à domicile

Question écrite n° 42843

Texte de la question

Mme Anne-France Brunet alerte M. le ministre des solidarités et de la santé sur l'inquiétude des professionnels du secteur de la prestation de santé à domicile (PSAD). Bien que plébiscitée par les patients et par les prescripteurs hospitaliers ou libéraux, leur activité est aujourd'hui menacée par une régulation purement comptable menée par les autorités. La décision unilatérale du Comité économique des produits de santé (CEPS) d'appliquer une baisse de tarifs, qui vient s'ajouter à des années d'économies imposées à ce secteur, constitue une réelle menace pour ces emplois. Alors que les patients reconnaissent pleinement leur rôle et la qualité de leur accompagnement, les professionnels de la PSAF sont confrontés à un criant manque de reconnaissance de leur travail et de leur place essentielle dans le système de santé. En outre, et bien que les prises en charge de santé à domicile soient structurellement plus économiques pour le système de santé que les prises en charge hospitalières, les mesures d'économies réclamées au secteur sont de plus en plus importantes et deviennent aujourd'hui insoutenables, mettant à mal l'ambition d'accélérer le virage ambulatoire et domiciliaire. En ce sens, elle souhaite savoir quelles mesures de soutien le Gouvernement envisage-t-il afin de soutenir ce secteur et de reconnaître ces professionnels.

Données clés

Auteur : [Mme Anne-France Brunet](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (3^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42843

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 novembre 2021](#), page 8550

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)